DEPARTEMENT DU NORD **VILLE DE LOMME**

ARRONDISSEMENT DE LILLE **Commune associée à Lille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/81A à 2026/116

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 15 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du neuf octobre deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.
Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL – Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – M. Michel VANHEE – Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS, Adjoints au Maire.

Mme Céline BERNARD - M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF – M. Damien FEVRIER – M. Elie KALOGERAKIS – Mme Claudie LEFEBVRE – Mme Monique LEROY – M. Lucas LEROY – M. Avisen MAHADOO - Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET – Mme Capucine PIERRARD - Mme Martine PONCHANT – M. Serge THERY – Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick KOLEBACKI – M. Lucas WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE – Mme Zoé POZIEMSKI - M. Grégory FRANÇOIS, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Delphine BLAS, Adjointe au Maire

Mme Marie-Gaëtane BROCHOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Karima HARIZI, Conseillers Communaux

Madame Delphine BLAS a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Madame Marie-Gaëtane BROCHOT a donné pouvoir à Madame Karine BOULONNE
Madame Isabelle CAMBIER a donné pouvoir à Madame Stéphanie MORELLI
Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Monsieur Lucas WACRENIER

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 15 Octobre 2026

DELIBERATION

2026/ 112 - FOURNITURES DE PIECES DETACHEES ET PRESTATIONS DE REPARATIONS POUR LES VEHICULES DE LA FLOTTE DE LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET D'HELLEMMES

La délibération n°23/400 du 13 octobre 2023 a permis la relance du marché portant sur la fourniture de pièces détachées et les prestations de réparations pour les véhicules municipaux de la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes.

Conformément aux articles R. 2162-2 et R. 2162-4 du Code de la commande publique, la consultation donnera lieu à des accords-cadres à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum et avec un montant maximum, d'une durée initiale de deux ans, reconductible une fois, soit une durée globale de 48 mois.

Cette consultation sera composée de 16 lots :

1ère vague :

Lot 1 : Fourniture de pièces détachées pour véhicules Peugeot et Citroën,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 330 000 € HT

Lot 2 : Fourniture de pièces détachées et réparations de véhicules Renault véhicules industriels, Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 1 200 000 € HT

Lot 3 : Fourniture de pièces détachées, documentations, matériels de garage, équipements et réparations de véhicules multimarques et entretien et réparation de la station de lavage,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 1 100 000 € HT

Lot 4 : Fourniture de pièces détachées et réparations de véhicules et matériels d'espaces verts,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 1 000 000 € HT

Lot 5 : Fourniture de pièces détachées, réparations et entretien de véhicules de transports en commun multimarques y compris GNV,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 270 000 € HT

Lot 6 : Fourniture de lubrifiants et fluides pour l'automobile (hors carburants),
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 400 000 € HT

Lot 7 : Fourniture de pièces détachées et réparations de véhicules et matériels de voirie,
montant maxi 1 400 000 € HT

Lot 8 : Fourniture de flexibles, raccords, dépannages et réparations hydrauliques,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 80 000 € HT

Lot 9 : Fourniture pièces détachées et réparation véhicules IVECO,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 300 000 € HT

2ème vague :

Lot 1 - Fourniture de pièces détachées et réparations de véhicules Renault,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 800 000 € HT

Lot 2 - Réparation véhicules Peugeot Citroën,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 400 000 € HT

Lot 3 - Fourniture de peintures automobiles, matériels et produits annexes,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 40 000 € HT

Lot 4 - Fourniture de pièces détachées et réparations de véhicules et matériels de travaux publics, Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 800 000 € HT

Lot 5 - Fourniture de pièces détachées, équipement et réparation de scooters et motos Yamaha,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 120 000 € HT

Lot 6 - Fourniture, installation de pneus rechapés et neufs et prestations diverses,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 500 000 € HT

Lot 7 - Fourniture de pièces détachées et réparations de vélos,
Montant maximum en € HT sur la durée globale du marché : 70 000 € HT :
Ce lot fera l'objet d'une procédure adaptée conformément à l'article R. 2123-1, 2° du Code de la commande publique (lot de moindre importance dans le cadre d'un marché européen).

Le montant global pour l'ensemble des lots s'élève à 8 810 000 €HT sur la durée globale des accords-cadres.

Enfin, il sera relevé que le renouvellement de cet accord-cadre est l'occasion d'intégrer des dispositions vertueuses sur le plan environnemental. Tel est le cas, par exemple des pièces automobiles issues de l'économie circulaire : ces pièces sont issues des opérations de démontage des véhicules hors d'usage ; il peut également s'agir de pièces remises en état.
Elles concernent un large choix de pièces comme les pièces de carrosserie amovibles, les optiques, les pièces de garnissage intérieur et de sellerie, les pièces mécaniques ou électroniques, sauf exceptions liées à la sécurité.

Par ailleurs, le rechapage permet de réutiliser les pneus usagés en remplaçant la bande de roulement.
Les avantages du pneu rechapé pour les véhicules légers sont nombreux : des emplois de proximité car proches du gisement des pneus usagés à collecter, une qualité et une sécurité éprouvées identiques à des pneus neufs, une dimension écoresponsable.

Le marché intégrera également une clause relative à l'application de l'article 58 de la loi AGEC, visant à favoriser l'intégration de matières recyclées dans les produits des marchés concernés.

Ainsi, il sera demandé aux candidats de préciser si les références des produits concernés sont issues du réemploi ou de la réutilisation et/ou intégrant des matières recyclées.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- **AUTORISER** la signature des marchés à intervenir par Monsieur le Maire ou l'élu délégué après décision de la Commission d'Appel d'offres,

- **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, fonction 020, articles 6068 pour les autres matières et fournitures, 60631 pour les produits industriels, 60632 pour les fournitures de petit équipement et 61551 pour l'entretien et la réparation de matériel roulant, 6228 pour le divers, 61558 pour l'entretien et réparations autres biens mobiliers, 6135 pour la location et 60628 pour les autres fournitures non stockées - Opération n° 658 « Parc automobile ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



Publié : 23 OCT. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.